

DÉDOUBLEMENT EN LYCÉE

UNE VICTOIRE QUI EN APPELLE D'AUTRES !

« AU MOINS 50 % D'ENSEIGNEMENTS EN PRÉSENTIEL »

Après 4 jours de grève dans de nombreux établissements et de premiers blocages lycéens, 5 jours avant la journée de grève sanitaire lancée par plusieurs syndicats dont Sud Education, Blanquer a dû reculer en autorisant « au moins 50 % d'enseignement en présentiel pour chaque élève ».

Il s'agit clairement d'une victoire **de la mobilisation des personnels et des lycéen·es qui a réussi à obtenir la possibilité de dédoubler** en lycée, ce qui n'était, depuis septembre, pas du tout envisagé.

Cependant cette solution est laissée à l'appréciation locale des directions d'établissements qui pourront opter pour la venue de la moitié des classes en alternance dans le lycée, ce qui au vu des effectifs en lycée (entre 30 et plutôt 35 élèves par classe) ne permet pas le respect des distances de sécurité en classe. Surtout, elle n'est pas généralisée aux collèges ce que nous continuons à revendiquer avec les nombreux établissements mobilisés.

MÊME EN LYCÉE, LE COMPTE N'Y EST PAS

Si nous revendiquons la suppression des épreuves communes de 1eres et de terminale c'est notamment parce qu'elles remplacent des épreuves nationales du bac par des épreuves décidées et corrigées localement. **Les remplacer par le contrôle continu pour la cession de 2020-21** constitue une aggravation de cette réforme, la plupart des disciplines ne relevant plus désormais d'examens, **c'est la mise en place d'un bac local qui se trouve encore renforcée !**

Il est aussi inadmissible que les règles de la notation soient transformées en cours d'année. Ainsi, certain·es d'entre nous ont depuis le début de l'année attribué des notes qui vont avoir une valeur, une importance dans la délivrance du bac, qui n'était pas la leur initialement. Aurions-nous noté de la même manière ? Les élèves auraient-ils travaillé de la même manière ? En plus, avec cette décision, le « livret scolaire » va passer de 10 % à 40% !



SUD éducation 93

9-11 rue Génin, 93200 Saint-Denis

Tel : 01.55.84.41.26 ou 06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org

www.sudeducation93.org

LE MAINTIEN DES ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉS EN TERMINALE POSE BEAUCOUP DE PROBLÈMES

Leur calendrier (15-16-17 mars) et les programmes restent inchangés, alors que le passage à 50 % en présentiel va mécaniquement ralentir de moitié la progression de programmes déjà beaucoup trop lourds. L'annonce de deux sujets par spécialité est un premier pas, mais nettement insuffisant pour répondre à la situation anxiogène que vivent nos collègues et les élèves.

Avec 55 combinaisons possibles de spécialités, le calendrier doit proposer deux dates d'examen pour chaque spécialité. **Il y aura donc 2 examens différents avec, pour chacun, le choix de deux sujets pour les élèves**, ce qui crée des inégalités entre les candidat-es qui passeront des examens différents et une surcharge de travail pour les correctrices et les correcteurs avec **4 quatre sujets différents à corriger** .

Aucune décharge de correction n'est prévue alors que les collègues continuent les cours de spécialités après les épreuves qui restent fixées au 15-16-17 mars.

Nous comptons aussi interpeller le ministère sur le moment de la tenue des commissions d'harmonisation. Comme Blanquer veut faire prendre en compte ces notes pour Parcoursup, ces commissions devront se tenir dans les trois semaines qui suivront les épreuves. Si elles ont lieu après, cela donne la possibilité d'une note moins bonne pour Parcoursup (déterminante pour l'orientation) et meilleure au bac où le jury pourrait relever cette note.

La remontée de la session de rattrapage de septembre à juin pour les élèves qui étaient dans l'incapacité de passer leurs épreuves en mars (Covid et autres maladies), est meilleure que le dispositif initial. Mais cela va tout de même surcharger ces élèves qui devront travailler leurs écrits de spécialités, préparer le grand oral et la philo sur une période réduite alors que les cours continueront.

POUR TOUTES CES RAISONS, SUD ÉDUCATION 93 REVENDIQUE :

- **Le rétablissement d'épreuves de baccalauréat nationales et anonymes en fin d'année** et l'arrêt de la prise en compte du contrôle continu dans l'obtention du bac.
- **Des allègements de programmes négociés avec les organisations syndicales.** Notre fédération s'est d'ailleurs adressée à ce sujet au conseil supérieur des programmes et a participé aux commissions par disciplines mises en place.
- **Une décharge de cours pour correction** en mars si les épreuves de spécialités en terminales sont bien maintenues.
- **Sur le fond, c'est bien l'ensemble de la réforme du lycée, du bac et de l'orientation qu'il faut abroger.**